

Pays d'Angoulême

INSTANTS PARTENAIRES 2023



Cher(e) Partenaire,

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême poursuit la promotion du territoire selon les 3 axes majeurs de sa stratégie touristique :

1. Capitaliser sur l'image, la Bande Dessinée et le réseau UNESCO
2. Développer l'itinérance douce (à pied, en vélo, en bateau) et les activités autour du fleuve Charente
3. Relancer le Tourisme d'affaires sur la destination et **renforcer les liens entre acteurs locaux** du tourisme.

A cette fin, vous trouverez dans ce document les propositions de partenariat 2023, qui se composent de différents modules. Vous pourrez constituer la formule qui conviendra le mieux à la promotion de votre établissement.

L'adhésion de base est obligatoire et les modules complémentaires sont à choisir selon les outils de communication que vous souhaitez privilégier.

D'autre part, nous vous faisons parvenir :

- La fiche de mise à jour de vos informations (1 fiche préremplie avec les informations actuelles – Merci d'y indiquer vos corrections en rouge)
- Le bon de commande « Partenariat 2023 »
- La fiche de synthèse des actions réalisées par l'OTPA.

L'ensemble de ces documents est à nous retourner, avant le :

05 OCTOBRE 2022

L'équipe de l'OTPA, reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires (Contact : S. NEBOUT au 05.45.90.11.54 ou par mail snebout@angouleme-tourisme.com)

Au plaisir de travailler ensemble à la réussite de la saison 2023

L'ÉQUIPE DE L'OTPA

Pays d'Angoulême

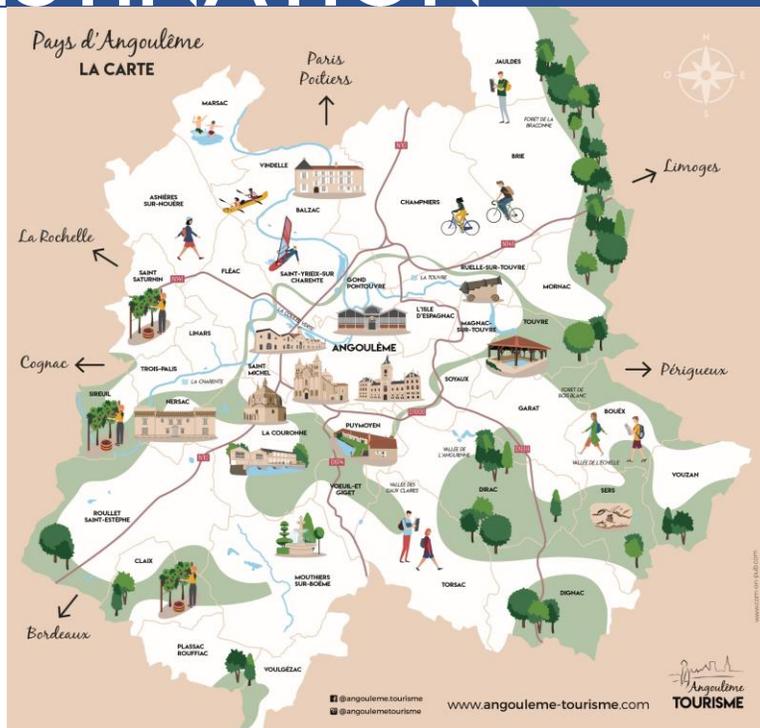
LA DESTINATION

Une destination au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine, marquée par :

- **la créativité**, la Bande Dessinée et les festivals
- **L'itinérance Douce**, la nature et le patrimoine,
- Le fleuve Charente

Un territoire **riche de sa diversité** :

- 38 communes
- 141 345 habitants
- Angoulême, ville-centre, 42 000 habitants
- 643 km²



Nos labels :

➤ **Ville Créative de l'UNESCO**

Depuis 2004, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à faire de la créativité un moteur essentiel du développement urbain. Angoulême a rejoint ce réseau (180 villes de 72 pays) en décembre 2019.

- **Pays d'Art et d'Histoire**
- **Guide Vert Michelin ****

Quelques chiffres :

- **Nombre de nuitées : > 220 000 (Fin Août)**
- **Taxe de séjour : 280 000 € (saison 2021)**



27 hôtels
3 résidences



42 Chambres d'Hôtes
123 Meublés/Gîtes



2 campings



13 Aires de services
Camping-Car



Flow Vélo
Scandibérique



33 circuits
de randonnées



139 Cafés
Restaurants



42 Artisans
& producteurs locaux



64 sites
& activités

L'OFFICE DE TOURISME du Pays d'Angoulême

Association de loi 1901, L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême est géré par un Bureau, constitué d'élus et de socio-professionnels issus du Conseil d'Administration (30 membres)

L'Équipe

Jean SIEFERT-OSTERMANN – *Direction*

Magali MASSIERE – *Direction adjointe/Communication*

Christine OLMER – *Réceptif Groupes / Guide conférencier*

Sophie NEBOUT – *Relations partenaires*

Odile PAULIAC – *Resp. Accueil / Boutique*

Brigitte JUDDE – *Conseillère en séjour*

Enrico DOMINGOS – *Conseiller en séjour*

Nathalie COUPRIE – *Secrétariat*

Chantal BLAINEAU – *Chargée de mission « Rando/vélo »*

Maureen DANSAY – *Animation réseaux sociaux*

Océane HERVE – *Chef de projet NOTT*



Le Bureau

Véronique ARLOT
Vice-Présidente



Michaël LAVILLE
Président



Pamela de MONTLEAU
Vice-Présidente



Annette FEUILLADE-MASSON
Trésorière



Bernard GOUGIS
Secrétaire



Patrick MARDIKIAN
Trésorier adjoint



Philippe VERGNAUD
Secrétaire adjoint



Le Conseil d'Administration

Collège 1 « GrandAngoulême »

M. LAVILLE
V. ARLOT
T. MOTEAU
M. PINVILLE
JL. MARTIAL
B. BAPTISTE
C. BRÉARD
S. DAVID
G. ROY
P. VERGNAUD

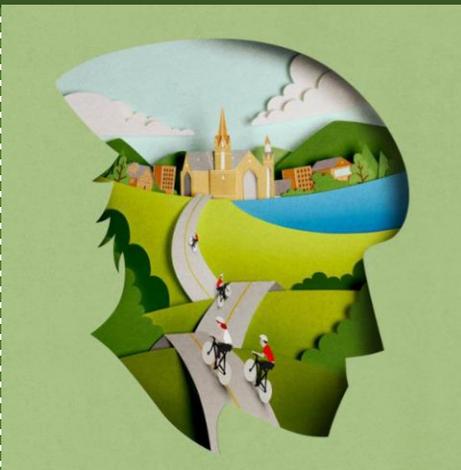
Collège 2 « Organismes professionnels et prestataires de services »

K. RENAY	BAC HOTELS
D. FAUQUE	BAC HOTELS
C. VANDEWALE	BAC HOTELS
D. THEMINE	BAC HOTELS
R. BARBIER	BAC HOTELS
T. LAFITTE	BAC HOTELS
M. BRAUD	CCI
M-A. QUIESSE	Gîtes de France
P. MARDIKIAN	Gastronomades
M. MAHY	Château Fleurac Maison Ravaud- Chambre d'Hôtes
F. LACOMME	Logis de Forge
P. DE MONTLEAU	Logis de Forge
F. DESCLAUX	Maison Lacroix
P-M. CHEVAILLIER	Prestataire Activités
C. VIDAL	Chambre Agriculture

Collège 3 « Associations et institutions à vocation culturelle et de loisirs »

D. GROUX	FIBD
B. GOUGIS	AAAAC
S. HERAULT	Circuit Remparts
A. FEUILLADE	Musiques Mémoires
D. DEBROSSE	Club UNESCO
C. LAVIGNE	Comité Jumelage





Au-delà des formules de partenariat, nous vous proposons également des encarts publicitaires supplémentaires sur nos différents supports.

Ces parutions s'entendent « Annonce fournie » par vos soins. Les espaces étant limités, ces encarts seront attribués dans l'ordre de réception (cachet de la poste faisant foi).

7. « Les encarts du site Internet »

Nous vous proposons des encarts publicitaires sur la page d'accueil de notre site Internet et dans la rubrique « Bons Plans ». Trois formules, basées sur la durée de publication :

- 2 semaines
- 4 semaines
- 6 semaines

(possibilité de scinder par tranche de 2 semaines)



➤ **CHOISISSEZ** la taille de votre espace publicitaire sur l'édition thématique correspondant à votre activité :

- Guide Hébergement
- Guide Restauration « Instants Gourmands »
- Guide des vacances et loisirs

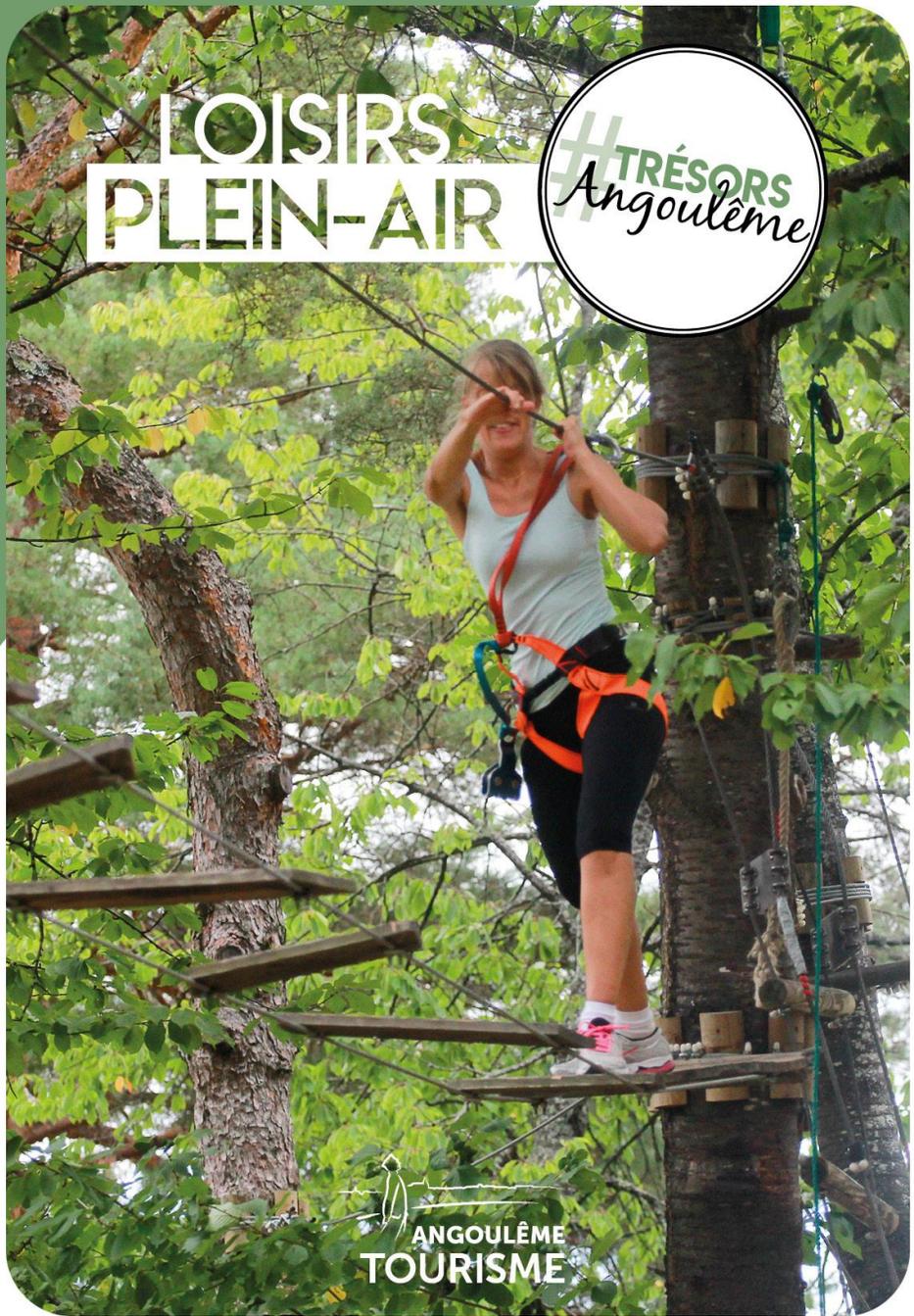
➤ **REMP LISSEZ ET SIGNEZ** le bon de commande

➤ **RETOURNEZ** le bon de commande avec le fichier de l'encart publicitaire au format PDF et règlement à 'OTPA, 7 bis rue du Chat – 16000 ANGOULEME »

	PAGE ACCUEIL ANGOULEME-TOURISME.COM & RUBRIQUES BONS PLANS	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	➤ 2 semaines	63 €
<input type="checkbox"/>	➤ 4 semaines	125 €
<input type="checkbox"/>	➤ 6 semaines	187,50 €

TOTAL TTC :

DONT TVA 20%



LOISIRS
PLEIN-AIR

#TRÉSORS
Angoulême

ANGOULÊME
TOURISME

L'ATTESTATION D'USAGE

de vos photos/vidéos

Je soussigné (nom du représentant légal) :

Représentant l'établissement :

Adresse :

Atteste être le propriétaire des photographies et vidéos envoyées à l'Office de
Tourisme du Pays d'Angoulême.

Autorise l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême ainsi que son partenaire Charentes
Tourisme à utiliser et à diffuser les photographies et vidéos envoyées, sur tous
supports nécessaires à la promotion du tourisme (brochures touristiques, site internet,
bornes multimédia...).

Précisez le copyright et le nom du ou des auteur(s) des photos/vidéos envoyées :

- Copyright :
- Nom du ou des auteur(s) :

Cet accord est valable pour une durée d'un an à compter de la signature de ce
document.

Fait à le

Signature,
Cachet de l'établissement